

ÉVOLUTION DU NOUVEAU DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (DPE)

DPE réalisés avant juillet 2021

DPE réalisés après juillet 2021

Double méthode de calcul

- Méthode du bâti
- Méthode sur facture

Calcul en énergie primaire

Contenu du DPE

- Etiquette possiblement vierge
- Pas d'information détaillée sur les performances énergétiques
- Estimation peu fiable des frais annuels d'énergie
- Prise en compte uniquement des consommations énergétiques
- Pas de prise en compte de la position géographique

3 postes évalués

- Chauffage
- Eau chaude sanitaire
- Refroidissement

Validité

Les diagnostics réalisés entre :

- 2013 et le 31/12/2017 sont valides jusqu'au 31/12/2022
- 2018 et le 30/06/2021 sont valides jusqu'au 31/12/2024

Valeur uniquement informative

L'acquéreur ne pouvait se prévaloir à l'encontre du propriétaire des informations contenues dans le diagnostic.



Une seule méthode de calcul

- Méthode du bâti 3CL
- ## Calcul en énergie finale

Contenu du DPE

- Pas d'étiquette vierge
 - Indication des points positifs et négatifs des consommations du logement
 - Fourchette de dépenses annuelles énergétique
 - Prise en compte des consommations énergétiques ET des gaz à effet de serre
- Attention : la plus mauvaise des deux performances sera retenue pour la note !**
- Pour les étiquettes E, F ou G, les seuils étiquette pourront varier selon le département ou l'altitude.

5 postes évalués dont 2 nouveaux

- Eclairage
- Auxiliaires (dont ventilation)

Et des indicateurs sur la performance de l'isolation, les déperditions de chaleur et le confort d'été.

Validité de 10 ans

Attention : la durée de validité des anciens DPE est raccourcie !

- Si réalisés avant janvier 2018, validité jusqu'au 31/12/2022
- Si réalisés depuis janvier 2018, validité jusqu'au 31/12/2024

Valeur opposable

L'acquéreur ou le locataire peut demander réparation de son préjudice en cas d'erreur.